

ED 139 CLM – Règles concernant les demandes de financement des missions des doctorants (conseil du 06/07/2022)

Pour les colloques, financement d'un colloque par an, 2 exceptionnellement

- Il est attendu que l'unité finance à hauteur d'environ 50% du budget total, si c'est impossible, le directeur de l'unité doit donner une petite justification sur la fiche de demande qu'il signe.

Frais pris en compte :

- hébergement à hauteur de 80 euros par nuit (conformément à la politique de voyages de l'établissement), en comptant le nombre de jours de la durée du colloque + 1 nuit ou 2 maximum selon la distance

- frais d'inscription au colloque au tarif étudiant le moins cher (inscription early bird, tarif adhérent... selon les cas).

- frais de transport

Nous ne prenons pas en compte les repas et frais de visa, ni les frais d'adhésion à la société organisatrice.

Quand plusieurs doctorants participent à un même colloque, on donne la même somme à chacun

Plafonds :

Pour un colloque en Europe, le plafond est de 300 euros, 400 euros en Europe "lointaine" ou hors UE, et pour un colloque hors Europe, il est de 600 euros.

Le colloque hors Europe à 600 euros est possible une fois durant la thèse sauf exception justifiée par le labo.

Nous pouvons prendre en compte, une fois durant la thèse, un déplacement de longue durée (> 4 semaines), avec un financement pouvant aller jusqu'à 1500 euros selon la destination et les frais énoncés.

La participation au colloque doit impérativement être justifiée par une acceptation de communication, une copie du programme, ou a minima, une justification de l'inscription

Pour les organisations de colloques, journées d'étude, doctoriales :

L'ED ne finance pas les manifestations dans lesquelles un seul doctorant est impliqué (par exemple une journée thématiques avec des membres de l'unité, des invités extérieurs et juste un doctorant).

La liste des doctorants impliqués et leur UR de rattachement au sein de l'ED doit impérativement être jointe.

Le budget doit être détaillé (par exemple nombre de repas et tarif pour un repas, idem pour les pauses café ou nuits d'hôtel, les tarifs de l'hôtel doivent correspondre au tarif de la politique de voyage de l'établissement, soit en région parisienne à 110 euros par nuit).

La subvention de l'École Doctorale ne peut être accordée qu'en complément d'au moins une autre participation (Unité de recherche de rattachement, UFR, département représentant la discipline, autres composantes et organismes extérieurs.) Le dossier doit impérativement être remis avant le départ en mission. **Aucune demande faite a posteriori ne sera acceptée.**

Quelle que soit la décision de l'ED, un mail vous sera envoyé. Si une subvention est accordée, les crédits seront transférés vers la ligne « colloque » de votre unité de recherche de rattachement